

Plan Local de Déplacements de la CAMVS

ATELIERS THEMATIQUES DU 7 JUILLET 2017 – MODES ACTIFS ET USAGES COLLABORATIFS

INTERVENANTS : Yves GAUNET, Directeur – Ville de Melun
Bernadette CHATEL – Services Techniques de La Rochette
Bernard FABRE – Conseiller délégué / Maire de Boissettes
Philippe MOUSSIERE, responsable du service études et prospective -
Département de Seine-et-Marne
Eric MICHEL – Collectif modes actifs
Michel ROBERT – Collectif modes actifs
Amélie SASSO – Collectif modes actifs
Jérôme COTTARD – Melun Val de Seine Environnement
Trécy PITOZ, chargée d'études mobilité - CAMVS
Alexandre LAIGNEL, chef de projet, erea-conseil

REDACTEUR : M. Alexandre LAIGNEL, chef de projet - erea-conseil

1. Modes actifs

La sécurisation des points noirs (notamment les traversées de pont à fonction routière) apparaît en introduction de l'atelier comme un point majeur à traiter dans le cadre de la politique en faveur des modes actifs. Le Schéma Directeur des Liaisons Douces répond notamment à ce point en lien avec la programmation du traitement de ces points noirs.

Identification des 6 grands enjeux

Les 6 grands enjeux présentés sont validés par les participants de l'atelier :

- Poursuivre la pacification de la voirie pour redonner la priorité aux modes actifs
- Poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces
- Poursuivre le développement du stationnement vélo
- Rendre la marche plus attractive
- Promouvoir les mobilités actives
- Développer le vélo tourisme en lien avec l'Eurovéloroute n°3

Zones apaisées

La politique en faveur de l'apaisement de certaines voies favorisant les continuités cyclables en centre-ville (mise en zone 30, zone de rencontre, aire piétonne) ne doit pas minorer l'importance de réaliser par ailleurs des aménagements cyclables dédiés sur certaines sections présentant des enjeux de sécurité routière.

Aménagements cyclables dédiés

La signalétique destinée à avertir les cyclistes des points dangereux (marquage au sol voire signalétique verticale) doit être développée là où la lisibilité du partage de l'espace public est peu claire.

L'absence d'aménagements cyclables sur la voie située aux abords du futur centre hospitalier est regrettée par le collectif.

Stationnement vélo

L'absence ou la faible utilisation des aires de stationnement vélo autour des gares de Saint-Fargeau-Ponthierry apparaît liée à la faible présence d'aménagements cyclables sur le territoire communal d'après le Collectif modes actifs.

Les problèmes de vol semblent également expliquer la faible utilisation des emplacements existants aux abords de la gare de Le Mée-sur-Seine d'après le collectif.

Il est souligné que les dispositifs Véligo (abris collectifs fermés accessibles par abonnement payant) présents en gare de Cesson et de Bois-le-Roi sont assez utilisés.

Les aires de stationnement vélo gagneraient à être mieux positionnée au devant de certaines gares pour favoriser leur utilisation.

Outre les abords des gares certains sites doivent être davantage dotés en stationnement vélo (dont la Préfecture et la Cité administrative).

Marche à pied

Constat partagé de l'absence ou de la faible présence globale d'itinéraires Est-Ouest.

Constat de la faible accessibilité du secteur du Stade.

Promotion du vélo

Le collectif fait état de multiples démarches ou réflexions menées à son initiative :

- réflexion sur un atelier de réparation vélo (réflexion portée par ailleurs par certaines collectivités locales autour du secteur « gare de Melun »)
- actions menées autour de l'apprentissage du vélo en lien avec la découverte de l'agglomération à vélo

La police municipale intervient régulièrement auprès des établissements scolaires sur la sécurité routière

2. Nouveaux usages de la mobilité

Identification des 3 grands enjeux

Les 3 grands enjeux présentés sont validés par les participants de l'atelier :

- Encourager et développer la pratique du covoiturage et de l'autopartage
- Développer les plans de déplacements d'entreprises et d'administration
- Informer, sensibiliser, inciter à la mobilité durable

Usages collaboratifs de la voiture

Le département, chef de file en matière de covoiturage, précise qu'il existe un potentiel de valorisation en milieu rural.

Plans de mobilité

Bernard Fabre explique que les acteurs du parc d'activités de Vaux-le-Pénil manifestent un intérêt pour une relance de la démarche de plan de mobilité existante.

Le secteur Jacques Amyot regroupant plusieurs établissements scolaires celui-ci apparaît propice à l'élaboration d'une démarche de plan de mobilité.